

# L'ÉGLISE SAINT GENEST DE RAPHÈLE-LES-ARLES

Pour l'amateur de monuments anciens, il est vrai que l'église de Raphèle ne présente pas quant à la construction, de caractère particulier; le texte qui va suivre, va nous montrer, que ce sanctuaire est dépositaire d'un certain nombre de souvenirs, ayant marqué l'histoire religieuse de notre ville ; cette église qui a été édifiée dans le but d'accueillir les paroissiens, n'a-t-elle pas aussi été bâtie pour mettre à l'abri du temps une certaine partie des biens issue de l'héritage des confréries de pénitents de la ville d'Arles ?

Dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, les habitants de la partie ouest du terroir d'Arles suivaient les offices religieux en l'église de Moulès, créée le 16 avril 1682. Mais depuis cette date, la population de chaque bourgade avait augmenté : le manuscrit de Raphèle, précise que *"les hommes allant à l'église, étaient souvent obligés les jours de grandes fêtes de rester dehors, faute de place, et que de plus, cette église, se trouvait tout de même assez loin de Raphèle et les chemins qui reliaient les deux villages étaient souvent en très mauvais état"*.

Mais en réalité, vers 1837 la mairie d'Arles commença à parler de démembrer le territoire moulésien, ce qui emmena les paroissiens habitants Raphèle à envisager la construction d'un lieu de culte, d'autant plus que la loi du 18 mars 1801 les y autorisait (loi sur le culte catholique, qui ordonne que chaque justice de paix, soit pourvue d'au moins une église paroissiale). C'est ainsi que, deux habitants de Raphèle, messieurs Gimet et Cartier, respectivement charron et tonnelier firent signer auprès de la population, deux pétitions qu'ils adressèrent l'une au maire d'Arles, et l'autre à Monseigneur l'archevêque d'Aix. Mais dès que le curé de Moulès eut vent de cette pétition, il engagea les mêmes actions, auprès des mêmes autorités civiles et religieuses, pour faire agrandir son église.

Bien sûr, la somme d'argent à engager, pour agrandir l'église de Moulès étant moins conséquente que la construction d'une nouvelle église, ce fut donc le curé de Moulès qui eut gain de cause. Le 29 août 1841, le village de Moulès inaugura sa nouvelle église...

Les paroissiens de Raphèle, ne restèrent pas sur cet échec, leurs problèmes de déplacement n'étant pas résolus ; ils continuèrent à travailler sur le projet, n'en déplaise aux pouvoirs publics et à l'archevêché. L'un d'eux, Jean Victor, propriétaire terrien, décida alors de donner assez de terrain pour construire l'église et le presbytère ; le projet avançait. Mais en 1848, la République fut proclamée, et l'inquiétude se mit à grandir auprès des souscripteurs : *"C'était pour la réussite de l'entreprise, autant que nous pûmes le prévoir, le plus grand de tous les obstacles à ce que nous crûmes alors. Car comment oser présumer que les républicains voulussent bâtir des églises ? Eux qui avaient les mêmes principes et les mêmes prétentions que ceux qui les avaient démolies en 1793 !"*.

Ce texte du manuscrit n'est pas signé, mais de toute évidence, ce ne sont pas des républicains qui l'ont écrit. Ceci nous amène à nous interroger sur la nature même des sentiments politiques de ceux qui composeront la future commission chargée d'édifier le sanctuaire. Les écrits que nous a laissés Véran nous permettent d'y voir plus clair : bon nombre de personnes ayant participé au projet, appartenaient à la faction royaliste arlésienne ! Tout particulièrement le nommé Aninard, qui, outre le fait qu'il sera reçu chez les pénitents blancs le 16 mai 1819, sera connu lors de la Révolution, comme étant royaliste, membre de la Chiffonne ; dans la liste des royalistes établie par Véran, nous retrouvons les noms de familles suivant : Artaud, Renchier, Cartier, Raynaud, Brun, autant de personnes ayant participé à l'édification de l'église ; mais s'agit-il des mêmes personnes ? Le manque de précisions de la liste ne nous permet pas de l'affirmer.

Pour le bonheur des paroissiens de Raphèle, il se trouva que la ville et son conseil municipal n'étaient pas du tout de la même sensibilité politique que la capitale. Le maire d'Arles qui était alors Monsieur le marquis de Grille, donna l'autorisation de construire le sanctuaire de Raphèle, lors de la délibération du conseil municipal du 5 août 1850.

Pour les gens, qui attendaient cette nouvelle depuis longtemps, ce jour du 5 août fut une véritable fête, et derechef, une commission fut créée pour envisager les modalités de construction de l'édifice. La commission composée de 7 membres, Artaud, Prion, Victor, Renchier propriétaires, ainsi que Messieurs Aninard confiseur, Gimet charron, Cartier tonnelier, choisit Monsieur Véran comme architecte (il appartenait à la confrérie des pénitents bleus). Le plan et le devis qu'il présenta, furent estimés trop onéreux par la mairie. Mais, Véran ne voulant pas modifier son travail, fut obligée de s'adresser, alors, à un autre maître-d'œuvre Monsieur Heraut, qui lui, pour une somme de moitié moins chère que son confrère, mit au point un devis correspondant aux souhaits de la municipalité.

Le projet, représentant un budget d'environ 12 000 F, le financement fut arrêté de la façon suivante : 4 000 F pour la commune, 4 000 F résultant d'une souscription auprès des paroissiens, le reste devant arriver sous forme de dons ou de prêts remboursables (2 000 F furent empruntés à la mairie). La construction put être menée à bien, et en fin 1853, l'église fut terminée : c'était alors un édifice très différent à l'intérieur comme à l'extérieur de celui que nous connaissons aujourd'hui (lequel se rapproche beaucoup plus du bâtiment voulu par Véran, grâce à l'adjonction du clocher à la construction de base). La décoration intérieure était inexistante.

Il se trouve, qu'en Provence, le XIX<sup>e</sup> siècle avait été fatal pour bon nombre d'ordres religieux, ainsi que pour les confréries de pénitents, et de plus, peu d'églises se construisaient à cette époque. Pour ces hommes proches du milieu religieux, voire même pour certains, membres de ces confréries disparues, il ne fut pas difficile de réunir le mobilier nécessaire.

En 1853, la confrérie des pénitents blancs d'Arles, avait cessé depuis quelques années déjà, de se réunir. Aninard, ancien pénitent blanc, et membre de la commission, demanda à ses anciens confrères de faire don à l'église de Raphèle des ornements de leur ancienne chapelle. Les quelques confrères qui restaient, donnèrent leur accord au prieur de la confrérie Jean Baptiste Olet pour que tous les ornements sacerdotaux de la confrérie des pénitents blancs d'Arles, soient remis à l'église de Raphèle. Monsieur Louis Mège, officier de ladite confrérie, fut chargé d'exécuter la décision. Il fallut, aller chercher la clef du local, dans un mas de Camargue, et l'ensemble des appareils (autels, table de communion, chasubles, chapes, chandeliers, croix de défilé), retrouva sa fonction (cf. liste annexe).

Chacun de ces objets, a une histoire ; grâce à nos archives, nous avons pu établir le vécu de certains d'entr'eux :

\* L'autel : il a été sculpté par Nicolas Missencel, maître-sculpteur de la ville d'Arles, et livré à la confrérie le 25 septembre 1735. L'habillage du tombeau, est en bois d'aube, lequel est revêtu d'une peinture marbrée, l'ensemble est verni. Sur le devant du meuble, figurent les armes de la compagnie.

\* Les deux croix de défilé, en laiton argenté, date de l'après-Révolution. Elles furent exécutées par un orfèvre Lyonnais (M. Juveneton, 4 rue Saint-Romain) et livrées à la confrérie le 21 février 1821 ; le prix de chacune de ces croix se situe entre 600 et 700 F de l'époque.

\* La cloche, qui ne fut installée que 5 ans après la création de l'église, se trouve être la dernière cloche commandée par la confrérie. Elle porte la mention suivante : "*Baudoin, fondateur à Marseille 1819*", et l'ornementation présente un Christ sur une croix, dont l'extrémité des branches est une fleur de lis.

C'est le dimanche 15 janvier 1854, que la bénédiction du sanctuaire eut lieu, en présence des autorités civiles et religieuses : le sous-préfet, le maire, le commandant du dépôt des troupes d'Arles, les abbés Dupuis et Montagard de l'église Saint-Trophime, assistés des curés de Moulès, de Trinquetaille et de Saint-Julien. Après la grand-messe, toutes les personnalités, se retrouvèrent chez Monsieur Artaud, pour prendre un dîner.

Quelques mois plus tard, l'abbé Auguste-Louis Tassy, desservant de Moulès, fut nommé à la succursale de Raphèle. Durant cette année 1854, les plus riches paroissiens du village, vont doter l'église tant en ornementation qu'en objets de culte... Mais, d'où venaient ces objets, avaient-ils été achetés par les donateurs ? Certainement pas, car à chaque nouvel achat, même s'il transitait par ce donateur, le prix de l'acquisition était communiqué dans le livre des comptes par le secrétaire.

Les donations consignées dans le manuscrit furent les suivantes :

\* Monsieur Bouges, propriétaire : une statue de la Vierge en carton mâché, dorée.

\* Monsieur Aillaud, curé de Saint-Martin de Crau, fait don de deux graduels romains, revêtus de peau verte, chaque coin de la couverture étant recouvert de laiton ; ils sont munis d'un fermoir également en laiton.

\* Monsieur Artaud donne un dais rouge en soie avec les franges jaunes, doublé de lustrine rouge moirée, ainsi que son cadre en bois. Les bâtons et le dais, ont appartenu à la confrérie des pénitents blancs.

\* La veuve Raynaud a donné un grand rideau en mousseline à grosses fleurs dont une partie a servi à faire les devants d'autel à la Sainte-Vierge et l'autre à faire une couverture, pour couvrir la Vierge.

\* Monsieur Jean Victor, a donné deux tableaux non signés de 1,80m x 1,20m représentant l'un une Vision, l'autre une Descente de Croix.

\* La veuve Daumas, a donné deux tableaux de 1,20m x 1,00m représentant l'un la Sainte-Famille, l'autre le baptême de Jésus-Christ par Saint-Jean-Baptiste, œuvres de Rascal, peintre bien connu des Arlésiens, plus ou moins apparenté aux pénitents blancs, dont il fréquentait la chapelle durant la Révolution. Ces deux toiles non signées, viennent-elles de la confrérie ? Mais aussi, 2 coupons de soie rouge de 3 m, munis d'une frange jaune en laine et de 6 m de frange couleur demi-or.

\* Monsieur Deposset a donné un ciboire en argent massif, d'un poids de 336 grammes.

\* Monsieur Laugier Pierre a donné les 14 tableaux du chemin de croix.

\* Madame Olivier a donné un tableau de saint Véran (patron des bergers depuis 1482 en Arles) et une chasuble fond blanc avec des raies vertes et rouges.

\* Monsieur Legrand Étienne, boulanger du four de Raphèle, a donné la conque et le pied des fonds baptismaux. Le premier enfant baptisé à Raphèle, fut l'un de ses fils : Firmin Legrand le 18 Mars 1854.

\* Madame Ranchier a donné pour être mis à la Sainte-Vierge : une petite croix de Malte en or (croix d'Arles), avec sa chaîne, le tout pesant 27 gr. ; une petite croix de Malte en or, avec sa chaîne d'un poids de 7gr. ; un bracelet en argent massif pesant 7gr.; un bracelet en corail avec fermoir en or et pesant 5 gr.

\* Monsieur Artaud, a fait don, d'une chape rouge en soie, galons en soie jaune, doublure en lustrine rouge moirée, d'un grand tapis pour les marches de l'autel et de 4 pierres pour supporter le dais.

D'autres ornements religieux participent à la décoration. Le manuscrit de l'église ne nous apporte aucun renseignement à leur sujet mais ce n'est pas pour autant qu'ils sont inintéressants :

\* Le tableau des saintes Maries. Ce tableau pourrait avoir transité par les pénitents noirs ; en effet, l'église des Carmes abritait une chapelle consacrée aux saintes Maries, dans laquelle se réunissait la confrérie des apothicaires depuis 1594.

\* La statue de saint Roch, dont les pénitents bleus possédaient quelques reliques.

\* La statue de sainte Thérèse d'Avilla, qui participa à la réforme des Carmes "déchaussés".

\* Un nombre important de chandeliers.

\* 3 reliquaires de style gothique en bois doré, dont un contient une relique de saint Genès, et l'autre une relique de saint Cajétanus.

Monsieur Victor et sa famille donneront la parcelle du presbytère le 15 décembre 1854. L'année suivante, les paroissiens érigeront la croix qui se trouve devant l'église. Mademoiselle Célestine Brun fera don en 1856 de la parcelle sur laquelle est construit le cimetière qui, comme la loi de l'époque le stipulait, devait être construit au nord de l'église.

L'année 1859 vit l'église se doter de son clocher, qui fut édifié cette fois-ci, selon les plans de Monsieur Véran (en fait, la construction du clocher avait été arrêté en 1853, pour des raisons financières). Le 1<sup>er</sup> Juillet, un maçon déposa sous le piédestal de la croix de Malte en pierre, qui couronnait la flèche, le procès verbal de l'érection du clocher.

Cette croix tomba dans la nuit du 6 au 7 janvier 1922 "*de fortes bourrasques de mistral, font tomber la croix de Malte du clocher, laquelle entraîne dans sa chute la cime de la flèche, déjà crevassée par un coup de foudre en 1907 et le tremblement de terre de 1909*"; la croix actuelle a été posée dans les premiers jours d'octobre 1939, lors des travaux de réfection du clocher.

Le 3 octobre 1863, le premier curé de Raphèle fut nommé: Monsieur Jean-Baptiste Marroc. Grâce à lui de nombreux travaux vont être effectués, à commencer par l'ouverture des chapelles latérales, (au nombre de quatre) ; car comme autrefois l'église de Moulès, celle de Raphèle était devenue bien trop petite, pour accueillir la foule lors des grandes solennités. Ce fut Monsieur Chavagnas, maître-maçon, qui assura la main-d'œuvre (800 F), alors que les fournitures furent apportées par les paroissiens, sous la forme d'une souscription.

Cette même année, au mois d'avril, une personne financera l'achat de la chaire se trouvant au milieu de la nef (prix 300 F). Pour la première fois, dans les écrits conservés à l'église de Raphèle, c'est lors de la nomination de l'abbé Philippe-Lucien Nicolas, soit le 29 janvier 1887, que l'église apparaît sous le vocable de Saint-Genès, ceci est relativement étonnant, car l'église avait été consacrée le 28 avril 1869, par Monseigneur Chalandon. Or il se trouve, que les reliques de Saint-Genès, ont eu un parcours un peu particulier, qui impérativement doit être rappelé dans le cadre de cet article.

En fait, ces reliques font partie du patrimoine de la chapelle des Pénitents Bleus de la ville d'Arles ; Véran témoigne de la façon suivante: "*Dans la chapelle des Pénitents Bleus, on conserve dans un reliquaire d'argent les reliques de saint Genès martyr originaire d'Arles, et de saint Roch ; elles avaient été placées autrefois au milieu du maître-autel, dans un coffre de plomb par Monseigneur Sylve de Sainte-Croix, archevêque d'Arles, lorsqu'il sacra la chapelle. En 1623, elles furent tirées par le Révérend Père François Guidy, docteur en Sainte Théologie, provincial de l'ordre des prêcheurs, pour être mises dans ledit Reliquaire, dans lequel on ajouta en l'an 1737, des reliques du Bien Heureux saint Louis Allemand, cardinal, archevêque d'Arles*".

Les vitraux ont été posés de juin à octobre 1893. Sur l'un d'eux, figure le pape Jules I<sup>er</sup>, qui fut élu en 337, l'année ou décéda l'empereur cher aux Arlésiens, Constantin le Grand.

L'année 1905, célèbre pour sa loi du 9 décembre relative à la séparation de l'église et de l'État, donnera au curé de Raphèle, l'abbé Magnan, l'occasion d'user de toute sa verve, dans une lettre qu'il adressera à Monsieur Salvair, receveur des domaines :

*"Nous protestons de toutes nos forces contre l'acte inique que vous venez accomplir au nom d'une loi que le Souverain Pontife vient de condamner et de réprouver si solennellement et si magistralement. Le seul maître de nos églises et le véritable administrateur de tous leurs biens, est le Pape. Nous n'en reconnâtrons jamais d'autres. Nous protestons encore pour que notre église, construite en 1853 avec les souscriptions des habitants de ce quartier, ne tombe pas sous les coups de cette loi. D'ailleurs, cette église, tous les ornements qui l'embellissent et tous les objets du culte que vous allez inventorier, appartiennent à ces nombreux donateurs connus ou inconnus. Rien ici n'appartient à l'État. Voilà le droit, mais vous êtes la force. Accomplissez votre œuvre, prélude des spoliations futures. Nous assisterons à cette triste besogne, non comme témoins, mais comme des surveillants qui veulent en noter tous les détails, afin d'avoir une base pour les réclamations de demain. Nous ne signerons le procès-verbal que pour donner plus de force à la présente protestation que nous vous prions de vouloir bien y joindre."*

En 1920, le différend avec les autorités civiles, ne semble toujours pas consommé, car la mairie va assurer le mobilier de l'église pour une somme de 5 000 F, soulevant une protestation de l'abbé Étienne Maurin qui l'estime lui à 30 000 F.

C'est alors que l'activité religieuse des paroissiens devint pratiquement nulle : peu à peu, ils cessèrent de fréquenter en masse le lieu de culte. Le phénomène, s'observa surtout chez les hommes ; seules les femmes et les jeunes filles allaient écouter l'office dominical. L'abbé Étienne Maurin, compte en moyenne une dizaine d'hommes, pour une cinquantaine de femmes : le rapport paroissial à l'archevêché, du 15 juin 1921, est évocateur: *"la paroisse compte 1258 âmes, dont une trentaine d'étrangers, c'est essentiellement une paroisse de campagne. Peu d'hommes fréquentent l'église, tout au plus une dizaine les jours de grandes fêtes, quant à la communion pascale, nous avons le regret de constater qu'il n'y en a aucun. Une cinquantaine de femmes et autant de jeunes filles suivent la messe du dimanche..."*

Une page de l'histoire religieuse de la Provence et de la France, venait d'être tournée. Mais dans la petite église de Raphèle, déjà sous l'impulsion de ses prêtres profélibréens, la volonté de maintenir la tradition demeurait. Le 25 décembre 1920, l'abbé Maurin relança la traditionnelle messe de minuit en Provençal, et depuis lors, d'aucuns ne manquent une occasion pour raviver la tradition ! De nos jours, la fête d'août, et bien entendu, la messe y est célébrée en "doux parler".

*Soun mort li bèu diseire  
Mai li voues an clanti ;  
Soun mort li batisseire  
Mai lou Temple es bati.  
Vueil pou boufa,  
L'aurouzo malamagno :  
Au tront de la tour-Magno  
Lou Sant Signau es fa".*

Les beaux diseurs sont morts,  
Mais les voix ont résonnées  
Sont morts les bâtisseurs,  
Mais le Temple est bâti.  
Aujourd'hui peut souffler,  
La bourrasque du Nord :  
Au front de la Tour-Magne  
Le Saint Signal est fait".

Frédéric Mistral : Les Olivades"

Texte de Max Daniel, paru dans *Le Bulletin des Amis du Vieil Arles*, n°90, septembre 1995.

## BIBLIOGRAPHIE

- Manuscrits de l'église de Raphèle, par ses différents prêtres.
- Mistral, Mage de l'occident. M. Decremps. Éditions CPM ; Raphèle.
- Témoignage oral de l'abbé Petit, actuel curé de Raphèle.
- Manuscrits Arch. muni. d'Arles, ms 172, ms 793, ms 812.
- Les belles heurs du pays d'Arles ; Maurice Pezet.

ANNEXE 1 : inventaire des meubles et ustensiles ayant appartenu à la confrérie des pénitents blancs de la ville d'Arles et donnés par eux à l'église de Raphèle.

- Un ornement blanc avec fleurs galonné d'or, avec chasuble, chape, étole, manipule, voile, bourse, le tout en bon état.
- Un ornement violet galonné en soie, avec les mêmes pièces que ci-dessus, mais tâché, déchiré, et ayant eu besoin de réparations, en soie nuancée avec fleurs.
- Un ornement noir un peu passé, étoffe de soie, autant de pièces qu'au deux ci-dessus: le tout a eu besoin de grandes réparations.
- Deux ornements rouges en soie. 5 pièces à chacun, les chapes manquent, l'un d'eux a les gallons en or et l'autre en soie blanche; ils ont été réparés.
- Un ornement vert avec petits gallons en or, en bon état, sans chape, composé de 5 pièces ci-dessus désignées.
- Un ornement fond blanc, avec fleurs violettes, les gallons sont en soie ; pas de chape ; composé de 5 pièces.
- Deux étales dont une blanche galon or, et l'autre fond blanc avec fleurs, en bon état.
- Deux bourses pour l'autel.
- Un voile avec galons et frange en or, servant pour la bénédiction, en soie blanche.
- Deux voiles pour les grandes croix des pénitents dont une en percale, l'autre en soie blanche, en mauvais état toutes les deux.
- Un grand tableau pour mettre au milieu de l'autel, la vitre était cassée.
- Deux petits tableaux, dont l'un pour l'épître et l'autre pour l'évangile.
- Un calice dont la coupe est d'argent et le pied en cuivre, mais le tout a besoin d'être argenté et doré.
- Un ostensor en cuivre blanchi, peu élevé ; l'étui était tout mauvais et hors de service.
- Un drap mortuaire en lambeaux.
- Un autel en pierre, avec le tabernacle et les gradins - Une cloche
- Un appui de communion.
- Une crédence pour enfermer les ornements.
- Deux garnitures de chandeliers en cuivre ou laiton, en bon état
- Deux croix en laiton.

ANNEXE 2 : liste des curés de l'église de Raphèle :

Jean Baptiste Marroc, le 3 octobre 1863 ; Marius Augustin Bourges, le 24 octobre 1880 ; Philippe Lucien Nicolas, le 29 janvier 1887 ; François Berlandier, en juillet 1896 ; C. Magnan, le 7 février 1904 ; Étienne Maurin. le 17 octobre 1920 ; Abbé Celse en 1944 ; Joseph Berthaud, en 1947 ; Marcel Petit le 30 mars 1949.